

Procès-verbal *de la session ordinaire du*

Conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne, tenue le 2 octobre 2006 à 20h00 à la salle municipale, 1380, Route 125 à Sainte-Julienne, lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents :

Monsieur Louis Thouin, district 1

Monsieur Stéphane Breault, district 2

Madame Manon Desnoyers, district 3

Madame Céline Daigneault, district 4

Madame Josée Bélanger, district 5

Monsieur Benoît Ricard, district 6

formant quorum, sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Pierre Mireault

Est présent, monsieur Claude Arcoragi, secrétaire-trésorier/directeur général



Rituel du Conseil

Point 1)

06-10R-415 *Ouverture de l'assemblée*

Ordre du jour

session ordinaire du 2 octobre 2006

Point 2)

2.1

06-10R-416 *Adoption de l'ordre du jour du 2 octobre 2006*

2.2

06-10R-417 *Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 28 août 2006*

2.3

06-10R-418 *Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 septembre 2006.*

2.4

06-10R-419 *Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 18 septembre 2006.*

2.5

06-10R-420 *Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 25 septembre 2006.*

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

Point 3)

3.1

Suivi des dossiers en cours

- 3.2
06-10R-421 Acceptation de la liste des chèques émis durant le mois de septembre 2006
- 3.3
06-10R-422 Approbation de la liste des comptes fournisseurs (à payer) préparé le 21 septembre 2006
- 3.4
06-10R-423 Approbation de la liste des bons de commande du 25 août au 21 septembre 2006
- 3.5
06-10R-424 Rapport financier au 21 septembre 2006
- 3.6
06-10R-425 Autorisation d'effectuer des virements budgétaires
- 3.7
06-10R-426 Mandat aux avocats afin de procéder à une vente par shérif dans le dossier du matricule 8795-18-1271
- 3.8
06-10R-427 Formation: Le nouveau régime de fiscalité municipale des exploitations agricoles
- 3.9
06-10R-428 Autorisation pour l'achat de deux huches
- 3.10
06-10R-XXX Mandat à la Firme d'avocats Bélanger Sauvé de percevoir les taxes dues pour les années 2005-2006.
- 3.11
06-10R-429 10^e Anniversaire du Carrefour jeunesse-emploi

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- Point 4)
4.1 Suivi des dossiers en cours

TRAVAUX PUBLICS

- Point 5)
5.1 Suivi des dossiers en cours
- 5.2
06-10R-432 Dépôt des requêtes du mois 25 août au 21 septembre 2006
- 5.3
06-10R-433 Mandat aux avocats Dunton Rainville afin de représenter la Municipalité dans les griefs 2006-001, 2006-003, 2006-004, 2006-005, 2006-007, 2006-008.

5.4
06-10R-434 Inondation du chemin public du Lac Maurice

5.5
06-10R-435 Autorisation de demander des soumissions pour le déneigement

HYGIÈNE DU MILIEU

Point 6)
6.1 Suivi des dossiers en cours.

AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Point 7)
7.1 Suivi des dossiers en cours

7.2
06-10R-438 Dépôt du rapport du Comité consultatif d'urbanisme

7.3
06-10R-439 Demande de dérogation mineure- matricule 8794-30-4056

7.4
06-10R-440 Demande de dérogation mineure- matricule 9294-35-4495

7.5
06-10R-441 Demande de dérogation mineure- matricule 8687-02-2122

7.6
06-10R-442 Demande de dérogation mineure- matricule 9194-21-5530

7.7
06-10R-443 Demande de dérogation mineure- matricule 8796-32-6849

7.8
06-10R-444 Demande de dérogation mineure- matricule 8786-59-7001

7.9
06-10R-XXX Adoption du second projet de règlement portant le no. 689-06 afin de modifier l'article 19 du règlement 378 et ses amendements concernant les espaces verts.

7.10
Avis de motion afin d'adopter le règlement 690-06 autorisant la fermeture de la rue Lavigneur, étant le lot numéro 872-42 du cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Julienne

7.11
Avis de motion afin d'adopter le règlement 691-06 concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal.

LOISIRS ET CULTURE

Point 8)

8.1 Suivi des dossiers en cours

8.2

06-10R-446 Adoption de la Politique familiale

<i>Période de questions et levée de l'assemblée</i>
--

Point 9) Période de questions

Point 10)

06-10R-447 Levée de l'assemblée ordinaire du 2 octobre 2006

☞

☞

☞

☞

Point 1)

06-10R-415 Ouverture de l'assemblée

CONSIDÉRANT QUE le quorum est obtenu.

Il est proposé par : Louis Thouin, district 1

Appuyé par : Benoit Ricard, district 6

Et résolu

Que l'assemblée est ouverte.

ADOPTÉE

Point 2)

2.1

06-10R-416 Adoption de l'ordre du jour du 2 octobre 2006

CONSIDÉRANT QUE le président de l'assemblée a fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par : Louis Thouin, district 1

Appuyé par : Céline Daigneault, district 4

Et résolu

QUE l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 2 octobre 2006 est accepté en y ajoutant les points suivant :

3.12

06-10R-430 Mandat des membres du Conseil municipal

4.2

06-10R-431 Régie de Police de Montcalm

5.6

06-10R-436 Négociation (Cols bleus)

5.7

06-10R-437 Négociation (Cols blancs)

7.13

06-10R-445 Séance d'information publique

ADOPTÉE

2.2

06-10R-417 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 28 août 2006

CONSIDÉRANT QUE le procès verbal a été transmis aux membres du Conseil et reflète les discussions et les décisions rendues.

Il est proposé par : Céline Daigneault, district 4
Appuyé par Benoit Ricard, district 6
Et résolu

QUE le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 28 août 2006 est par la présente adopté.

ADOPTÉE

2.3

06-10R-418 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 septembre 2006.

CONSIDÉRANT QUE le procès verbal a été transmis aux membres du Conseil et reflète les discussions et les décisions rendues.

Il est proposé par : Benoit Ricard, district 6
Appuyé par Josée Bélanger, district 5
Et résolu

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 septembre 2006 est par la présente adopté.

ADOPTÉE

2.4

06-10R-419 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 18 septembre 2006.

CONSIDÉRANT QUE le procès verbal a été transmis aux membres du Conseil et reflète les discussions et les décisions rendues.

Il est proposé par : Benoit Ricard, district 6
Appuyé par Josée Bélanger, district 5
Et résolu

QUE le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 18 septembre 2006 est par la présente adopté.

ADOPTÉE

2.5

06-10R-420 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 25 septembre 2006.

CONSIDÉRANT QUE le procès verbal n'a pas été transmis aux membres du Conseil;

Il est proposé par : Louis Thouin, district 1
Appuyé par Céline Daigneault, district 4
Et résolu

QUE ce point soit retiré.

ADOPTÉE

Point 3)

3.1 Suivi des dossiers en cours

3.2

06-10R-421 Acceptation de la liste des chèques émis durant le mois d'août 2006

Il est proposé par : Louis Thouin, district 1

Appuyé par : Manon Desnoyers, district 3

Et résolu

QUE le Conseil approuve les déboursés des chèques émis durant le mois d'août 2006 pour un montant de 108 781.87\$

ADOPTÉE

3.3

06-10R-422 Approbation de la liste des comptes fournisseurs (à payer) préparé le 21 septembre 2006

Il est proposé par : Benoit Ricard, district 6

Appuyé par : Louis Thouin, district 1

Et résolu

QUE la liste des comptes fournisseurs (à payer) préparé le 21 septembre 2006 au montant de 222 420.50\$ est approuvée et le paiement est autorisé.

ADOPTÉE

3.4

06-10R-423 Approbation de la liste des bons de commande du 25 août au 21 septembre 2006

Considérant que l'article 204 du Code municipal stipule qu'à moins qu'il n'en soit autrement prévu dans un règlement adopté en vertu de l'article 960.1, le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil ou, si tel cas se présente, par décision du comité administratif d'une municipalité régionale de comté. Si la somme à payer n'exécède pas 25 \$, l'autorisation du chef du conseil suffit.

Il est proposé par : Louis Thouin, district 1

Appuyé par : Benoit Ricard, district 6

Et résolu

QUE le Conseil approuve la liste des bons de commande émis du 25 août 2006 au 21 septembre 2006.

ADOPTÉE

3.5

06-10R-424 Rapport financier au 21 septembre 2006

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 176.4 du Code municipal du Québec, le secrétaire-trésorier/directeur général remet aux membres du Conseil, une fois par trimestre, un état des revenus et des dépenses de la Municipalité depuis le début de l'exercice financier ;

CONSIDÉRANT QU'il remet aussi deux états comparatifs, l'un portant sur les revenus qu'il prévoit percevoir durant l'exercice et ceux prévus par le budget, et l'autre portant sur les dépenses effectuées à la date de l'état et celles prévues par le budget;

Il est proposé par : Louis Thouin, district 1
Appuyé par : Josée Bélanger, district 5
Et résolu

QUE le Conseil accepte le dépôt du rapport financier du 1^{er} janvier 2006 au 21 septembre 2006.

ADOPTÉE

3.6

06-10R-425 Autorisation d'effectuer des virements budgétaires

Il est proposé par : Benoit Ricard, district 6
Appuyé par; Josée Bélanger, district 5
Et résolu

QUE le Conseil autorise les virements tel que présenté selon le formulaire d'amendement soumis par le Directeur des finances en date du 21 septembre 2006.

ADOPTÉE

3.7

06-10R-426 Mandat aux avocats afin de procéder à une vente par shérif dans le dossier du matricule 8795-18-1271

CONSIDÉRANT QUE les arrérages de taxes cumulés à ce jour.

CONSIDÉRANT QU'un jugement a été rendu.

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire est décédée le 1^{er} septembre 1990 et ses légataires sont décédée, en 1998 et en 2000, sans aucune déclaration de transmission n'est été enregistrée pour ce terrain.

Il est proposé par : Louis Thouin, district 1
Appuyé par Josée Bélanger, district 5
Et résolu

QUE la Municipalité mandate Dunton Rainville à procéder à une vente par shérif dans le dossier du matricule 8795-18-1271.

ADOPTÉE

3.8

06-10R-427 Formation : Le nouveau régime de fiscalité municipale des exploitations agricoles

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des Municipalités en collaboration avec l'Association des directeurs municipaux du Québec et le ministère des affaires municipales et des Régions organise une formation sur le nouveau régime de fiscalité municipale des exploitations agricoles ;

Il est proposé par Manon Denoyers, district 3
Appuyé par Josée Bélanger, district 5
Et résolu

QUE la Municipalité autorise l'inscription du directeur général ainsi que deux élus afin de participer à cette formation. Les coûts sont de 75.\$ pour les élus plus les taxes pour une formation d'une soirée et de 205.\$ plus les taxes pour le directeur général dont la formation est d'une journée entière.

ADOPTÉE

3.9

06-10R-428 Autorisation pour l'achat de deux huches

Il est proposé par Benoit Ricard, district 6
Appuyé par Josée Bélanger, district 5
Et résolu

QUE la Municipalité autorise l'achat de mobilier de bureau dont 2 huches et un pigeonier en mélamine, au coût de 1 191.\$ plus les taxes applicables du fabricant Ameublement Plans 3-D Inc.

ADOPTÉE

3.10

06-10R-XXX Mandat à la Firme d'avocats Bélanger Sauvé de percevoir les arrérages de taxes pour les années 2005-2006.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder au recouvrement des comptes de taxes foncières non-payés pour l'année 2004, 2005 et 2006.

Il est proposé par Benoît Ricard, district 6
Appuyé par aucun appuieur
(le vote est pris sur cette résolution)

POUR:	CONTRE
Josée Bélanger, district 5	Louis Thouin, district 1
Benoît Ricard, district 6	Stéphane Breault, district 2
	Manon Desnoyers, district 3
	Céline Daigneault, district 4

Cette résolution est donc rejetée.

REJETÉE

3.11

06-10R-429 10^e Anniversaire du Carrefour jeunesse-emploi

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour jeunesse-emploi de Montcalm fête cette année son dixième anniversaire ;

CONSIDÉRANT que c'est 10 ans d'intervention auprès des jeunes de 16 à 35 ans de notre MRC qui éprouvent des problèmes d'intégration tant sociale que professionnelle ;

En conséquence,

Il est proposé par Josée Bélanger, district 5
Appuyé par Céline Daigneault, district 4
Et résolu

QUE la Municipalité participe financièrement pour un montant de 200.\$ (à même le poste budgétaire 02-701-10-950 pour permettre aux jeunes de notre municipalité d'avoir accès aux services dont ils ont besoin.

ADOPTÉE

3.12

06-10R-430 Mandat des membres du Conseil municipal

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite donner un nouvel élan à l'appareil municipal;

CONSIDÉRANT QU'un climat décisionnel harmonieux et plus serein dans le but de mieux desservir la municipalité est souhaitable;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil estime que la population a droit à des services de qualité;

CONSIDÉRANT QUE les relations de travail avec ces employés cols bleus et cols blancs ont besoin d'un nouveau leadership;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil estime qu'une plus grande transparence est nécessaire;

En conséquence et pour le meilleur intérêt de la municipalité;

Il est proposé par Stéphane Breault, district 2

Appuyé par Céline Daigneault, district 4

Et résolu

De modifier les mandats des membres du Conseil, en collaboration avec la direction générale de la manière suivante :

Pierre Mireault, Maire :

- Responsable du dossier de la piste cyclable
- Délégué du Conseil municipal à la Régie de police de Montcalm
- Membre d'office lorsque requis par le code municipal ou par la loi.

Louis Thouin, district 1 :

- Responsable de la sécurité publique soit des services d'incendie et de police (à l'exception de la Régie de police de Montcalm)
- Responsable du dossier des sentiers de motoneiges et de véhicules tout terrain (VTT)
- Délégué au Conseil municipal aux relations de travail pour les employés cols bleus et pompiers

Stéphane Breault, district 2 :

- Responsable de l'urbanisme et du développement du territoire
- Responsable des contrats majeurs et des comités
- Délégué du Conseil municipal aux relations de travail pour les employés cols blancs et les employés cadres

Manon Desnoyers, district 3 :-

- Responsable des travaux publics, soit l'aqueduc, les égouts, la gestion des déchets dangereux et de la voirie
- Déléguée aux habitations à loyer modique (HLM)
- Responsable du conseil jeunesse

Céline Daigneault, district 4 :-

- Responsable des questions familiales
- Déléguée du Conseil municipal à la Régie de Police de Montcalm et responsable du dossier de la Régie de Police de Montcalm
- Responsable de la bibliothèque et de la culture

- Responsable du conseil jeunesse et de la Maison des Jeunes
- Déléguée du Conseil municipal aux relations de travail pour les employés cols bleus, les pompiers et cols blancs

Josée Bélanger, district 5 - Responsable des loisirs et des organismes communautaires

Benoît Ricard, district 6 - Responsable de l'environnement
- Responsable du dossier de la piste cyclable

La présente résolution abroge tout autre résolution incompatible et adoptée antérieurement à la présente.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Point 4)

4.1 Suivi des dossiers en cours

4.2

06-10R-431 Régie de Police de Montcalm

CONSIDÉRANT QUE le Conseil modifie les mandats aux membres du Conseil;

CONSIDÉRANT le manque d'information transmis au Conseil municipal de Sainte-Julienne;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Julienne compte deux postes délégués siégeant au conseil de Régie de police de Montcalm dont un occupé d'office par le maire;

Il est proposé par Stéphane Breault, district 2

Appuyé par Céline Daigneault, district 4

Et résolu

De nommer, et ce dès le 3 octobre 2006, madame Céline Daigneault, conseillère au district 4 au second poste de délégué du Conseil municipal à la Régie de police de Montcalm. Cette résolution modifie la résolution 05-11R-384.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

Point 5)

5.1 Suivi des dossiers en cours

5.2

06-10R-432 Dépôt des requêtes du mois 25 août au 21 septembre 2006

Il est proposé par Céline Daigneault, district 4

Appuyé par Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QUE le dépôt des requêtes du 25 août au 21 septembre 2006 soit accepté.

ADOPTÉE

5.3

06-10R-433 *Mandat aux avocats Dunton Rainville afin de représenter la Municipalité dans les griefs 2006-001, 2006-003, 2006-004, 2006-005, 2006-007, 2006-008.*

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est saisie d'un grief, portant le numéro 2006-001, de la part de monsieur Michel Beauséjour suite à un avis disciplinaire à l'égard de l'utilisation d'un langage proscrit sur les ondes publiques du système de radio émetteur.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est saisie d'un grief, portant le numéro 2006-003, de la part de John Colorassa suite à des travaux qui ont été exécutés par des sous-traitants.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est saisie d'un grief, portant le numéro 2006-004, de la part de John Colorassa suite à des travaux qui ont été exécuter par des sous-traitants.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est saisie d'un grief, portant le numéro 2006-005, de la part de Marc Livernoche qui conteste l'avis disciplinaire émis par le directeur général lui sollicitant de cesser d'uriner aux abords de la Route 125 en plein jours.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est saisie d'un grief, portant le numéro 2006-007, de la part de Marc Livernoche qui conteste la décision de l'employeur de lui avoir retiré l'accès au camion alors que sa tâche principale consiste à couper du gazon.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est saisie d'un grief, portant le numéro 2006-008, de la part de Marc Livernoche, qui désire être rémunéré à un taux supérieur lorsqu'il se déplace en camion pour effectuer la coupe de gazon sur le territoire de la Municipalité.

Il est proposé par Benoit Ricard, district 6
Appuyé par Josée Bélanger, district 5
Et résolu

QUE la Municipalité mandate Me Louis Philippe Bourgeois de la firme d'avocat Dunton/Rainville afin de la représenter dans le grief 2006-001, 2006-003, 2006-004, 2006-005, 2006-007, 2006-008.

ADOPTÉE

5.4

06-10R-434 *Inondation du chemin public du Lac Maurice*

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité à été victime d'une inondation sur les rues du Bosquet et des Sapins, dans le domaine du Lac Maurice au cours de la fin de semaine du 23 avril 2006.

CONSIDÉRANT QUE l'inondation à été causé par des travaux, non-autorisés ni surveillé par la Municipalité, effectué au Lac Lamoureux notamment sur le lot P-835.

CONSIDÉRANT QUE les dommage s'élevant à un montant approximatif de 20,000\$.

En conséquence,
Il est proposé par Louis Thouin, district 1
Appuyé par Stéphane Breault, district 2

Et résolu

Que le préambule fait partie intégrante de la résolution.

Que la Municipalité autorise le Directeur des Services techniques à effectuée les travaux requis afin de rendre les chemins endommagé accessibles et carrossables en toute sécurité.

Que la Municipalité mandate le Service de la Comptabilité à facturer tous les frais occasionnés par la dite inondation par le propriétaire Henri Marceau.

ADOPTÉE

5.5

06-10R-435 *Autorisation de demander des soumissions pour le déneigement*

Il est proposé par Céline Daigneault, district 4

Appuyé par Benoit Ricard, district 6

Et résolu

QUE la Municipalité mandate le directeur des travaux publics à procéder à des appels d'offres pour le déneigement pour l'hiver 2006-2007 avec option de renouvellement 2 ans et 3 ans.

ADOPTÉE

5.6

06-10R-436 *Négociation (Cols bleus)*

CONSIDÉRANT QUE les négociations sont au point mort depuis leur suspension ;

CONSIDÉRANT le climat entre la partie patronale et les employés ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil ne veut pas faire perdurer les négociations ;

Il est proposé par Stéphane Breault, district 2

Appuyé par Manon Desnoyers, district 3

Et résolu

De nommer un comité de négociation représentant le Conseil afin d'établir la convention pour les employés cols bleus ;

Ce comité est formé de :

- *Me Louis-Philippe Bourgeois de la firme Dunton, Rainville, spécialiste en droit du travail, comme négociateur principal du comité ;*
- *M. Claude Arcoragi, directeur général, pour agir à titre de personne ressource de ce comité de négociation*
- *M. Louis Thouin, conseiller du district 1 et madame Céline Daigneault, conseillère du district 4 à titre de représentants du Conseil municipal.*

ADOPTÉE

5.7

06-10R-437 *Négociations (Cols blancs)*

CONSIDÉRANT QUE les négociations sont au point mort depuis leur suspension ;

CONSIDÉRANT QUE la convention collective est échuë ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil ne veut pas perdurer les négociations ;

En conséquence, le Conseil conclu qu'il est approprié de réviser son comité de négociation pour établir un climat de confiance mutuelle ;

Il est proposé par Stéphane Breault, district 2

Appuyé par Louis Thouin, district 1

De nommer un comité de négociation représentant le Conseil afin d'établir la convention pour les employés cols blancs ;

Ce comité est formé de :

- Me Louis-Philippe Bourgeois, de la firme Dunton, Rainville, spécialiste en droit du travail comme négociateur principal au nom de la municipalité ;
- M. Claude Arcoragi, directeur général, pour agir à titre de personne ressource de ce comité de négociation ;
- M. Stéphane Breault, conseiller du district 2 et madame Céline Daigneault, conseillère du district 4 à titre de représentants du Conseil municipal.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

Point 6)

6.1 Suivi des dossiers en cours.

URBANISME

Point 7)

7.1 Suivi des dossiers en cours

7.2

06-10R-438 Dépôt du rapport du Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE le procès verbal a été transmis aux membres du Conseil et reflète les discussions et les décisions rendues.

Il est proposé par : Céline Daigneault, district 4

Appuyé par : Stéphane Breault, district 2

Et résolu

QUE la Municipalité accepte le dépôt du rapport du Comité Consultatif d'urbanisme remis par le président du dit comité.

ADOPTÉE

7.3

06-10R-439 Demande de dérogation mineure- matricule 8794-30-4056

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a été saisi d'une demande de dérogation mineure pour un angle de maison de plus de 10 degrés de la ligne de rue;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été affiché comme prévu à l'article 145.6 de la

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et à l'article 431 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de la maison respecte les marges;

CONSIDÉRANT QU'un angle maximum de 35 degré devra être respecté et ce, en étant le plus perpendiculaire possible avec l'assiette de la rue;

CONSIDÉRANT QUE l'angle ne gênera pas l'homogénéité de la rue;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la dérogation mineure;

En conséquence,

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2

Appuyé par : Céline Daigneault, district 4

Et résolu

QUE le Conseil suivant la recommandation du Comité d'urbanisme accepte la demande de dérogation mineure de l'immeuble situé sur le lot 543-45.

ADOPTÉE

7.4

06-10R-440 Demande de dérogation mineure- matricule 9294-35-4495

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a été saisi d'une demande de dérogation mineure pour un garage construit en 1986 empiétant dans la marge avant;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été affiché comme prévu à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et à l'article 431 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QU'un permis a été émis;

CONSIDÉRANT QUE les marges latérales et arrières sont respectées;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été exécutés en fonction du permis

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la dérogation mineure;

En conséquence,

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2

Appuyé par : Benoit Ricard, district 6

Et résolu

QUE le Conseil suivant la recommandation du Comité d'urbanisme accepte la demande de dérogation mineure de l'immeuble situé au 1296 rue Georges.

ADOPTÉE

7.5

06-10R-441 Demande de dérogation mineure- matricule 8687-02-2122

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a été saisi d'une demande de dérogation mineure pour la construction d'une véranda de 3,6 mètres par 7,9 mètres empiétant dans la marge avant;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été affiché comme prévu à l'article 145.6 de la

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et à l'article 431 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il pourrait être conforme avec une véranda de 2,1 mètres et un porte-à-faux d'un mètre mais que c'est moins esthétique;

CONSIDÉRANT QUE l'empiètement ne cause aucun préjudice aux voisins;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la dérogation mineure conditionnelle à ce qu'il respecte une marge de 6,9 mètres et non 7,9 mètres demandé;

En conséquence,

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2

Appuyé par : Louis Thouin, district 1

Et résolu

QUE le Conseil suivant la recommandation du Comité d'urbanisme accepte la demande de dérogation mineure de l'immeuble situé au 1248, 3^{ème} Ave Lac des Pins, conditionnelle à ce qu'il respecte une marge avant de 6,9 mètres.

ADOPTÉE

7.6

06-10R-442 Demande de dérogation mineure- matricule 9194-21-5530

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a été saisi d'une demande de dérogation mineure pour une subdivision avec un frontage de 39 mètres au lieu de 50 mètres;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été affiché comme prévu à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et à l'article 431 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la subdivision balancera le frontage des 2 lots;

CONSIDÉRANT QUE la superficie des lots ne sera pas diminuée;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment existant est conforme;

CONSIDÉRANT QUE la demanderesse rencontre le règlement;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la dérogation mineure conditionnel à ce que le lot conserve la même superficie d'occupation du sol;

En conséquence,

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2

Appuyé par : Louis Thouin, district 1

Et résolu

De reporter ce point a une prochaine assemblée pour cause d'ambiguïté sur l'avis public.

ADOPTÉE

7.7

06-10R-443 Demande de dérogation mineure- matricule 8796-32-6849

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a été saisi d'une demande de dérogation mineure pour une piscine hors terre de 6,4 mètres de diamètre

empiétant dans la marge latérale de plus ou moins un mètre alors que le règlement en vigueur exige 3 mètres minimum.;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été affiché comme prévu à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et à l'article 431 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QU' il y a possibilité pour M. Brunet d'installer une piscine de 18 pieds de diamètres.

CONSIDÉRANT QUE la décision ne cause aucun préjudice.

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme recommande de refuser la dérogation mineure;

En conséquence,

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2

Appuyé par : Manon Desnoyers, district 3

Et résolu

QUE le Conseil suivant la recommandation du Comité d'urbanisme refuse la demande de dérogation mineure de l'immeuble situé au 3464 rue du Cygne

ADOPTÉE

7.8

06-10R-444 Demande de dérogation mineure- matricule 8786-59-7001

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a été saisi d'une demande de dérogation mineure pour la construction d'un agrandissement de sa cabane à sucre qui chevauche Sainte-Julienne et Saint-Esprit;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été affiché comme prévu à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et à l'article 431 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la demande est faite par formalité;

CONSIDÉRANT QUE si l'agrandissement était sur une seule municipalité aucune dérogation ne serait nécessaire;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la dérogation mineure conditionnellement à la réception d'un plan scellé par un architecte;

En conséquence,

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2

Appuyé par : Céline Daigneault, district 4

Et résolu

QUE le Conseil suivant la recommandation du Comité d'urbanisme accepte la demande de dérogation mineure de l'immeuble situé au 204 rang Montcalm, conditionnellement à la réception d'un plan scellé par un architecte..

ADOPTÉE

7.9

Adoption du second projet de règlement portant le no. 689-06 afin de modifier l'article 19 du règlement 378 et ses amendements concernant les espaces verts.

L'adoption du second projet de règlement est reporté à une assemblée ultérieure, car il y a lieu de faire une assemblée de consultation qui aura lieu le 23 octobre 2006 à 19h30 à la salle municipale.

7.10

Avis de motion afin d'adopter le règlement 690-06 autorisant la fermeture de la rue Lavigneur, étant le lot numéro 872-42 du cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Julienne

Un avis de motion est donné par Benoît Ricard, district 6, afin qu'à une séance subséquente le règlement 690 soit adopté autorisant la fermeture de la rue Lavigneur, étant le lot numéro 872-42 du cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Julienne.

7.11

Avis de motion afin d'adopter le règlement 691-06 concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal.

Un avis de motion est donné par Stéphane Breault, district 2, afin qu'à une séance subséquente le règlement 691-06 soit adopté concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal.

7.12

Avis de motion afin d'adopter le règlement 692-06 modifiant le règlement 465-97 et ses amendements concernant la constitution du comité consultatif d'urbanisme.

Un avis de motion est donné par Stéphane Breault, district 2, afin qu'à une séance subséquente soit adopté le règlement 692-06 modifiant le règlement 465-97 et ses amendements concernant la constitution du comité d'urbanisme.

7.13

06-10R-445 Séance d'information publique

CONSIDÉRANT QU'un projet de cité médiévale a été présenté aux membres du Conseil;

CONSIDÉRANT QUE ce projet bien qu'intéressant pour le développement du secteur semblent également soulever de vives inquiétudes pour le voisinage suite aux infractions à la réglementation municipale ;

CONSIDÉRANT QU'un amendement de zonage éventuel requiert l'adhésion du milieu environnant ;

Il est proposé par Stéphane Breault

Appuyé par Louis Thouin

Et résolu

De mandater la direction générale pour organiser une séance d'information publique au plus tard le 15 novembre 2006 à laquelle pourront assister tous les membres du Conseil municipal afin que toute personne favorable ou défavorable puisse se faire entendre sur le sujet.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

Point 8)

8.1 Suivi des dossiers en cours

8.2

06-10R-446 Adoption de la Politique familiale

Il est proposé par Céline Daigneault, district 4

Appuyé par Manon Desnoyers, district 3

Et résolu,

QUE la Municipalité approuve la Politique familiale tel que présenté.

Que la Municipalité autorise madame Nathalie Lépine à aller en soumission pour la production du document final de la politique en question.

ADOPTÉE

Point 9) Période de questions

Point 10)

06-09R-447 Levée de l'assemblée ordinaire du 2 octobre 2006

Il est proposé par Benoît Ricard, district 6

Appuyé par Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QUE l'assemblée ordinaire du 2 octobre 2006 soit levée à 10h30.

Pierre Mireault
Maire

Claude Arcoragi
Directeur général